AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-72 419806

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin n° 142

31 JUILLET 1972

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Si le deuxième vol n'est pas encore commencé, les conditions climatiques restent assez favorables à l'activité des derniers papillons du premier vol. Des infestations sont surtout à craindre dans les vergers situés à proximité des locaux d'entreposage de fruits ou d'arbres insuffisamment protégés contre le ravageur.

Une nouvelle application est nécessaire dans les vergers où l'on redoute les dégâts du ravageur, si le dernier traitement a été lessivé.

Nous rappelons que les producteurs sont tenus de respecter la législation précisée dans notre Bulletin n° 140 de MAI 1972.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les indications données dans notre Bulletin du 20 JUIN restent toujours valables. Il est donc conseillé de profiter, éventuellement, du traitement dirigé contre le Carpocapse pour ajouter à la bouillie un fongicide efficace contre la Tavelure.

VIGNES

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol de ces ravageurs se poursuit. Des pontes ont été déposées depuis quelques jours déjà mais elles sont encore rares dans la plupart des vignobles.

Il est conseillé d'attendre un nouvel avis de la Station.

MILDIOU DE LA VIGNE

L'état sanitaire du vignoble est dans l'ensemble très satisfaisant et les taches de la maladie sont rares ou inexistantes dans la plupart des vignes.

En conséquence, un nouveau traitement n'est nécessaire que dans les vignes où la maladie existe. Ce traitement pourra également être réalisé dans les jeunes vignes dont la végétation n'est pas destinée à être rognée prochainement.

Dans les autres vignes il est conseillé d'attendre un nouvel avis de la Station.

..

OIDIUM DE LA VIGNE

Cette maladie rencontre toujours des conditions climatiques assez favorables à son développement. Il convient donc d'être vigilant afin d'intervenir le cas échéant.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. / 227

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Des taches assez nombreuses sont observées dans des vignes contaminées et insuffisamment protégées. Une nouvelle application est conseillée contre cette maladie qui peut attaquer les grappes jusqu'à la récolte.

Les traitements contre cette maladie sont obligatoires dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

GRANDES CULTURES

CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE

La maladie a été observée dans certaines cultures du département du Loiret.

Les conditions climatiques sont actuellement assez favorables à l'évolution de cette maladie.

Dans les situations où des taches ont pu être ou pourraient être observées il convient d'intervenir avec l'une des matières actives suivantes : PRODUITS CUPRIQUES (2.500 g de cuivre/ha), PRODUITS ORGANO-CUPRIQUES (à la dose du fabricant), BENOMYL (125 g/ha), METHYLTHIOPHANATE (500 g/ha), THIABENDAZOLE (1.000 g/ha).

TABAC

MILDIOU DU TABAC

Un nouveau foyer localisé de Mildiou du tabac vient d'être observé dans la région Centre. Il a été découvert dans le département du Loiret, sur le territoire de la commune de Beaulieu, par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.).

Nous rappelons que les producteurs de tabac doivent appliquer les recommandations du S.E.I.T.A. et tenir compte des instructions contenues dans l'arrêté préfectoral rendant obligatoire la lutte contre le Mildiou du tabac.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS